

Mercredi 5 MAI à Saint-Cloud  
5ème réunion de négociation  
"Prévention du Stress"

## CHÔMAGE... 4 MILLIONS !

Les chiffres du chômage publiés la semaine dernière ne font pas apparaître d'amélioration sensible de la situation de l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi en recherche active a globalement augmenté (+ 0,5% depuis un mois). Depuis le début de la crise, ils sont 25 % de plus dans cette situation ; soit 4 millions de personnes au total. Le nombre de chômeurs de longue durée (+40% depuis le début de la crise) et de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (+30% depuis le début de la crise) est en progression constante.

Désormais plus d'un tiers (35 %) des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée. Face à ces situations et face au risque d'une reprise sans emploi la CFDT continue d'agir et de revendiquer pour :

- ➔ Assurer un revenu à chaque chômeur. La convention d'assurance chômage en cours et l'accord sur les fins de droits vont dans ce sens.
- ➔ Accompagner chaque chômeur dans son retour à l'emploi. Pour cela les moyens de Pôle emploi doivent être renforcés.
- ➔ Des mesures structurelles pour sauvegarder et développer l'emploi. Nous voulons renforcer les solutions "former plutôt que licencier". Il faut aussi mettre fin aux heures sup' défiscalisées qui sont un obstacle à l'emploi.

*L'emploi et le chômage seront au centre du sommet social du 10 mai.*

## PRÉPARATION DES ÉLECTIONS...

Lundi, première d'une série de 2 ou 3 réunions entre la Direction Locale et les Organisations Syndicales afin de négocier le protocole d'accord préélectoral pour les élections DP et CE du 1<sup>er</sup> juillet prochain à Argonay. Pour mémoire, les établissements de Poitiers, Biarritz et Martignas se livrent aussi à cet "exercice" puisque par accord d'entreprise unanime, il est prévu de faire voter ces 4 établissements le même jour.

### En quoi consiste la négociation des protocoles DP et CE ?

Il s'agit notamment d'arriver à un accord prévoyant

- 🏠 Le nombre de collèges et répartition du personnel dans les collèges
- 🏠 Le nombre de sièges à pourvoir
- 🏠 La répartition des sièges entre les collèges
- 🏠 Les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales (dates de dépôt des listes, votes par correspondance, lieux de votes, etc.)

En cas de désaccord, c'est l'inspecteur du travail qui procèdera à la répartition du personnel et des sièges.

*Comme prévu, parmi les 4 établissements en élection, Argonay tentera une expérimentation avec le vote électronique. L'objectif étant notamment de faciliter les opérations matérielles de vote et de dépouillement.*

*Les électeurs voteront sur leur lieu de travail dans des espaces isolés et équipés d'ordinateurs connectés au site sécurisé dédié aux élections d'Argonay (nous aurons l'occasion de revenir sur le déroulé de cette opération)*

**Autre nouveauté, (apportée par la loi), la faculté, pour les salariés/es des entreprises sous-traitantes ou prestataires (\*) de participer à notre élection (sociétés de contrôle, d'entretien, de restauration, de gardiennage, de nettoyage, etc.).** Sous réserve d'une ancienneté de 1 an, ces salariés/es peuvent voter en CE et en DP, et sous réserve d'une ancienneté de 2 ans, ils peuvent se présenter en DP.

*(\*) Les intérimaires ne sont pas concernés.*

**Avant le début de la négociation du protocole, ces salariés doivent avoir été consultés sur leur choix (voter dans leur entreprise ou dans la nôtre)**